

PRIhME – Assemblée des parties prenantes¹ du projet « Relations de pouvoir dans l’enseignement musical supérieur »² (ci-après Assemblée PRIhME)

PRIhME est la première tentative d'aborder la manière dont les inégalités dans les relations de pouvoir au sein de l'enseignement musical supérieur peuvent avoir un impact négatif sur notre culture, nos lieux d'étude et de travail. Dans le contexte musical, les relations de pouvoir sont nuancées et complexes car elles ont une pertinence pédagogique et peuvent affecter la santé [mentale] au cours des études mais aussi dans le milieu professionnel.

Pour des établissements forts et des environnements d'apprentissage sains, il nous semble essentiel d'étudier la problématique du pouvoir et de développer une compréhension commune des normes et traditions dans lesquelles nous travaillons.

L'objectif de l'AEC et de ses partenaires était – et demeure toujours – de développer, par des stratégies claires et des exemples de bonnes pratiques, un secteur sain et sûr dans lequel former et éduquer des artistes interprètes créatifs et créatives, et socialement engagé·e·s.

PRIhME a donc ciblé quatre thématiques lors de ses quatre assemblées:

- Comprendre les relations de pouvoir dans le secteur de l'enseignement musical supérieur
- Orientation sexuelle et genre
- Contexte socio-économique & handicap
- Critères artistiques

Les 50 membres des assemblées PRIhME, composées d'étudiant·e·s, de professeur·e·s et de personnels administratifs de 9 établissements européens, se sont réunis régulièrement pour étudier ces quatre thématiques. Une attention particulière a été portée à leur répartition géographique, leurs contextes sociaux et culturels, l'expertise en inclusion sociale et l'engagement civique. Ces assemblées s'inspirent du modèle de l'assemblée citoyenne et de la démocratie délibérative, dans laquelle un échantillon de population, certes petit mais

¹ En anglais : Stakeholders' Assembly.

² En anglais : [Power Relations in Higher Music Education](#).

représentatif, diversifié et concerné par une thématique, présente des recommandations inclusives et des conclusions pour un plus grand groupe, dans un cadre mixte et égalitaire.

Mission (Question principale)

Améliorer l'environnement des établissements d'enseignement musical supérieur en proposant des façons d'aborder les relations de pouvoir au sein de nos établissements : quelles sont les normes réalistes pour parvenir à un environnement plus sûr et plus solidaire dans l'enseignement musical supérieur ?

Recommandations

L'Assemblée PRIhME soumet les résolutions et recommandations ci-dessous à l'assemblée générale de l'AEC. Ces résolutions et recommandations ont été formulées en réponse à la mission (question principale).

En qualité de parties prenantes de l'Assemblée PRIhME,

- **Nous sommes convaincu-e-s qu'aborder les relations de pouvoir peut renforcer les établissements d'enseignement musical supérieur**, en favorisant une transparence des relations personnelles et professionnelles dans le secteur musical. Chacun-e peut alors utiliser son pouvoir pour empouvoier³ les autres, ouvrant ainsi la voie à des communautés pédagogiques plus sûres et solidaires.
- **Nous pensons qu'il est nécessaire de développer un langage et des outils pertinents pour aborder les relations de pouvoir de manière claire et efficace**. Il faut pour cela un vocabulaire et une compréhension des concepts fondamentaux afin que tous les acteurs et actrices puissent reconnaître les réalités des relations de pouvoir au sein de l'établissement. Ateliers, dialogue et partage des connaissances facilitent la prise de conscience de ces relations et tous les étudiant-e-s, enseignant-e-s, personnels et direction doivent être impliqués pour s'assurer de leur compréhension et de leur soutien.
- **Nous observons souvent, dans le cadre de cette étude, une inadéquation des processus et espaces existants, et nous pensons qu'ils peuvent être améliorés**. Selon le contexte, ils pourraient être plus explicites, offrir une meilleure prise en charge des personnes en position de moindre pouvoir, mieux cibler la communication aux étudiant-e-s et au personnel, ou assurer un meilleur suivi lorsqu'un processus est engagé (par exemple : suite à une plainte), garantissant ainsi une efficacité et un impact accrus.

³ Francisation de l'anglais *empower*. Empouvoier signifie émanciper, libérer de contrainte, rendre autonome, donner le 'pouvoir d'agir'.

Résolution sur les relations de pouvoir dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 1)

L'Assemblée PRIhME s'est réunie les 10 et 11 septembre 2021 pour un premier examen des relations de pouvoir au sein de l'enseignement musical supérieur. Nous souhaitons à présent partager nos conclusions et recommandations avec le secteur au sens large. Nous, les participant·e·s, avons pris note des informations d'expert·e présentées, comparé nos expériences personnelles et institutionnelles, et centré nos travaux sur la compréhension du pouvoir, l'incidence du pouvoir et l'empouvoirement⁴ dans l'enseignement musical supérieur.

En conséquence,

1. Nous recommandons vivement aux établissements d'EMS de créer des réseaux de bienveillance pour fournir aux étudiant·e·s, enseignant·e·s et personnels un soutien à leur bien-être physique et mental.
2. Nous pressons instamment les établissements de chercher à promouvoir le dialogue en créant des espaces sûrs où toutes les questions relatives aux relations de pouvoir peuvent être débattues ouvertement, sans crainte ni préjugé.
3. Nous proposons la création d'un glossaire en lien avec les relations de pouvoir et l'empouvoirement, ainsi que des sessions annuelles (format atelier) pour aborder cette question.
4. Nous encourageons vivement les établissements à engager plus de dialogues sur le sujet des relations de pouvoir, par exemple en développant des modules de formation spécifiques.
5. Nous encourageons vivement les établissements à donner le pouvoir d'agir aux étudiant·e·s, enseignant·e·s et personnels administratifs en instaurant des ateliers et une formation obligatoires pour comprendre et reconnaître les aspects positifs et négatifs des relations de pouvoir.

⁴ Francisation de l'anglais *empower*. Cf. note ci-dessus.

Résolution sur l'orientation sexuelle et le genre dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 2)

L'Assemblée PRIHME s'est réunie les 22 et 23 février 2022 pour débattre sur le genre et l'orientation sexuelle au sein de l'enseignement musical supérieur.

En conséquence,

1. Parité : nous encourageons vivement les établissements d'EMS à s'efforcer d'assurer l'équilibre entre les sexes dans le recrutement de tous les enseignant·e·s, personnels et étudiant·e·s.
2. Sensibilisation et formation : nous demandons aux établissements d'EMS de mieux sensibiliser aux problèmes de discrimination de genre et sexiste, par le biais d'ateliers et de formations obligatoires et réguliers à destination des étudiant·e·s, des enseignant·e·s et des personnels. Ces activités doivent comprendre un langage et des comportements non sexistes, une information sur les politiques institutionnelles et les systèmes de soutien face à la discrimination ou au harcèlement, et des conseils aux enseignant·e·s.
3. Communauté d'enseignement et d'apprentissage sûre, espaces sécurisés : nous demandons aux établissements d'EMS de créer des communautés d'enseignement et d'apprentissage sûres, inclusives et équitables en développant des outils appropriés, y compris des politiques claires et régulièrement mises à jour concernant l'orientation sexuelle, le harcèlement ou la discrimination. Nous recommandons en outre la création d'espaces sûrs dans lesquels étudiant·e·s, enseignant·e·s et personnels peuvent se confier à des expert·e·s de confiance.
4. Stratégies : nous recommandons aux établissements d'EMS d'élaborer un ensemble de politiques et de procédures relatives à la discrimination fondée sur le sexe sous toutes ses formes. Étudiant·e·s, personnels et enseignant·e·s doivent être sensibilisé·e·s à leurs droits et leurs responsabilités à cet égard, ainsi qu'aux procédures de dépôt de plainte pour discrimination fondée sur le sexe ou harcèlement, de quelque type que ce soit.
5. Communication : nous demandons aux établissements d'EMS une visibilité accrue de l'information et des systèmes institutionnels de soutien en ce qui concerne le genre et l'orientation sexuelle, la discrimination ou le harcèlement. Ceci peut se faire de manière numérique et par le biais d'affiches, de termes à la mode (*buzzwords*), de photos des

personnels de soutien concernés, et les coordonnées des personnes susceptibles de fournir une aide.

Résolution sur le contexte socio-économique et le handicap dans l'enseignement musical supérieur (Assemblée 3)

L'Assemblée PRIhME s'est réunie les 28 et 29 juin 2022 pour débattre sur le contexte socio-économique et le handicap au sein de l'EMS.

En conséquence,

1. Nous recommandons le développement de lieux sûrs dans les établissements d'EMS, permettant aux étudiant·e·s en situation de handicap de parler ouvertement avec les enseignant·e·s et le personnel. Nous recommandons donc des programmes de formation obligatoire pour les enseignant·e·s, les étudiant·e·s et le personnel pour répondre aux besoins des étudiants en situation de handicap.
2. Nous recommandons aux établissements d'EMS d'employer ou de consulter des personnes formé·e·s aux questions de handicap et de diversité.
3. Nous demandons aux établissements d'EMS de développer des formes durables de soutien financier pour les étudiant·e·s dans le besoin (par ex. étudiant·e·s ayant des problèmes financiers, physiques ou de santé mentale, étant en situation de handicap etc.). Formes possibles de soutien : emploi à temps plein ou partiel, logement, instruments et local de répétition, soutien en nature ou financier, partenariats avec des entreprises/sociétés, etc.
4. Nous recommandons de recevoir le personnel et les étudiant·e·s - futurs et actuels – en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé physique ou mentale, avec un soutien individualisé, ainsi qu'un développement et une formation professionnels continus avec un budget annuel dédié.

La recommandation suivante n'étant soutenue que par une importante minorité, est incluse en qualité de rapport minoritaire :

5. Nous recommandons aux établissements privés d'EMS de fournir aux étudiant·e·s en difficulté financière avérée des réductions de frais de scolarité s'ils ou elles doivent se réinscrire à un module en cas d'échec aux examens de fin d'étude, afin d'éviter les décrochages. (20% pour, 80% contre)

Résolution sur l'exigence artistique (Assemblée 4)

L'Assemblée PRIHME s'est réunie les 14 et 15 février 2023 pour débattre sur l'exigence artistique au sein de l'EMS.

En conséquence,

1. Nous recommandons aux établissements d'instaurer et d'appliquer un système clair de critères d'évaluation, qui sera mis à disposition des étudiant·e·s, enseignant·e·s et membres du jury.
2. Nous recommandons à chaque établissement d'adopter une approche méthodique de l'évaluation, avec des retours documentés en mode *feedback/feed forward*, (commentaires/suggestions) transmis de manière équilibrée et constructive.
3. Nous suggérons de créer, au sein de l'établissement, un forum consacré à l'évaluation sous tous ses aspects. Le travail de ce forum doit être transparent et diffusé dans tout l'établissement.
4. Nous recommandons, le cas échéant, de désigner des examinateurs·trices externes dûment qualifié·e·s avec une expérience avérée de pédagogue et d'interprète.
5. Nous recommandons l'instauration de cours d'interprétation dans tous les établissements pour favoriser les retours (*feedback*) transversaux (de la part des enseignant·e·s et des étudiant·e·s).

Les recommandations suivantes n'étant soutenues que par une importante minorité, sont incluses en qualité de rapport minoritaire :

6. Nous demandons aux établissements d'EMS d'inclure un·e membre du corps étudiant aux jurys d'examen pour observer et suivre le processus, en particulier lors des examens d'entrée. (Exactement 50% pour, 50% contre)
7. Nous demandons aux établissements d'EMS de permettre aux étudiant·e·s de présenter leur programme de fin d'études à un·e autre professeur·e que leur professeur·e attitré·e, avant le jour de leur récital. (48% pour, 52% contre)